



Lyon le 28/09/2024

Contact : Brian CANALE

Courriel : secretaire.general@cgt-sdmis.fr

Tel : 06 51 18 43 50

Madame Zemorda KHELIFI , Présidente du conseil
d'administration du Service d'Incendie et de Secours

Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Auvergne-
Rhône-Alpes, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-
Est, Préfète du Rhône.

Monsieur Emmanuel Clavaud, Directeur du SDMIS

Objet : préavis de grève du 2 au 31 octobre 2024 de 0 h à 24 h

**Les 2 octobre 2024, 3 octobre 2024, 4 octobre 2024, 5 octobre 2024, 6 octobre 2024, 7
octobre 2024, 8 octobre 2024, 9 octobre 2024, 10 octobre 2024, 11 octobre 2024, 12
octobre 2024, 13 octobre 2024, 14 octobre 2024, 15 octobre 2024, 16 octobre 2024, 17
octobre 2024, 18 octobre 2024, 19 octobre 2024, 20 octobre 2024, 21 octobre 2024, 22
octobre 2024, 23 octobre 2024, 24 octobre 2024, 25 octobre 2024, 26 octobre 2024, 27
octobre 2024, 28 octobre 2024, 29 octobre 2024, 30 octobre 2024 et 31 octobre 2024.**

Nous appelons à une mobilisation du personnel du SDMIS face aux pertes des avantages acquis et
aux promesses non tenues.

Nous appelons l'ensemble du personnel du SDMIS à se mobiliser et se porter massivement gréviste
sur les jours précités face à la perte des avantages acquis et aux promesses non tenues.

Nous refusons que le budget bouleverse au gré du vent les ressources des salariés et dicte notre
manière d'intervenir, que ce soit pour la santé, la sécurité des intervenants ou celle des victimes.

Nous rejetons la dépréciation de la réponse incendie ; il est inadmissible que des FPT interviennent
en quatrième rang ou plus.

Nous refusons la sur sollicitation des VSAV 3 sans groupe supplémentaire !

La CGT des agents du SDMIS
www.cgt-sdmis.fr

19 ave. DEBOURG 69007 LYON
06.51.18.43.50



Nous dénonçons l'iniquité de traitement des agents générées par les règles d'entrée dans les différents régimes de travail.

Nous dénonçons les règles d'utilisations des EDR

Nous dénonçons :

- Perte de 10 postes SPPNO
- perte de IAT ASUP 2
- perte de IFTS et IFSE
- perte de 2 postes SPPO
- perte de 2 postes PATS
- perte des jours d'ancienneté.
- Perte du choix à la carte de notre régime de travail!
- perte de ICL

Nous revendiquons donc :

- Le recrutement de SPPNO
- L'augmentation de l'IFSE et de la prime IAT jusqu'au taux 8
- Le maintien de l'Indemnité Compensatoire de Logement
- La création d'un cycle en 12H
- L'affectation des EDR en postes fixes

Conformément à l'article L.2512-2 du Code du travail qui subordonne l'exercice du droit de grève dans les services publics, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Brian CANALE

Secrétaire général de la CGT SDMIS